

Le 19 novembre 2012



## Assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2012

Modalités de mise à disposition des informations relatives à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du mercredi 12 décembre 2012.

### Assemblée générale du 12 décembre 2012

Le Groupe Bolloré informe ses actionnaires que son Assemblée générale extraordinaire se tiendra à la Tour Bolloré (31-32 quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux) le mercredi 12 décembre 2012 à 16h30.

L'avis de réunion a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 17 octobre 2012. Il contient l'ordre du jour, le projet de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée. Cet avis de réunion ainsi que les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires ; ils sont consultables sur le site internet [www.bollore.com](http://www.bollore.com) (données financières / Publications/ Assemblée générale) et dans le document de référence (données financières / Publications).